



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 29 mai 2019

Révision du Plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNi) de l'Azergues

Le bassin versant de l'Azergues est aujourd'hui couvert par un Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRNi), approuvé par le préfet 31 décembre 2008. Afin de tenir compte des affluents de l'Azergues et des risques afférents, le préfet du Rhône a décidé de prescrire la révision de ce PPRNi qui permettra de disposer de mesures plus adaptées à la réalité du territoire et aux phénomènes potentiels d'inondation.

Le PPRNi a pour principal objet de définir les mesures d'interdictions ou de prescriptions qui s'imposeront à toutes nouvelles constructions ainsi qu'à l'existant, en fonction du niveau de risque dû aux inondations. Il mettra également l'accent sur la non-aggravation du ruissellement des eaux pluviales, et concernera tous les nouveaux aménagements dans le bassin versant. Par ailleurs, les dernières crues d'ampleur connues sur le bassin versant en 2003 et 2008, qui ont entraîné des dégâts matériels importants, ont été prises en compte pour définir l'aléa qui servira de référence pour cette nouvelle réglementation.

Compte-tenu des enjeux importants liés à la révision du PPRNi et à sa mise en œuvre, des réunions publiques d'information et d'échanges, ouvertes à tous, seront organisées par les services de l'État pour présenter la démarche sur l'ensemble du territoire concerné par le plan et permettre à la population de prendre connaissance de l'avancée de cette révision et de la présentation des aléas (zone inondable en cas de phénomène de crue majeure) :

- CHAMBOST-ALLIERES, le mardi 18 juin 2019, à 18h00, salle des fêtes ;
- CHATILLON d'AZERGUES, le jeudi 20 juin 2019, à 19h00, salle du lac ;
- AMBERIEUX d'AZERGUES le mardi 25 juin 2019 à 19h00, Mairie, salle des associations.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Kamel AMEROUCHE – 06 47 80 82 86

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.60.60 – <http://www.rhone.gouv.fr>



Liste des communes concernées par le PPRNi de l’Azergues : Alix, Ambérieux, Anse, Bagnols, Belmont-d’Azergues, Bully, Chambost-Allières, Chamelet, Charnay, Chasselay, Châtillon-d’Azergues, Chazay-d’Azergues, Chénelette, Chessy-les-Mines, Civrieux-d’Azergues, Claveisolles, Dardilly, Dième, Dommartin, Frontenas, Grandris, Lachassagne, Lamure-sur-Azergues, La-Tour-de-Salvagny, Le-Breuil, Légny, Lentilly, Létra, Les-Chères, Limonest, Lissieu, Lozanne, Lucenay, Marcilly-d’Azergues, Marcy, Moiré, Morancé, Poule-les-Echarmeaux, Quincieux, Saint-Appolinaire, Saint-Clément-sur-Valsonne, Saint-Cyr-le-Chatoux, Saint-Germain-Nuelles, Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Just-d’Avray, Saint-Nizier-d’Azergues, Saint-Vérand, Sainte-Paule, Sarcey, Ternand, Val-d’Oingt, Valsonne, Vindry-sur-Turdine.

Pour plus d’information, vous pouvez consulter le site internet des Services de l’État dans le Rhône :

<http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/La-securite-civile/Les-risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone/Risques-inondations-PPRi/PPRi-Vallee-de-l-Azergues>